

DEMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)<sup>(1)</sup> Debeaux Michel vice Président du Club  
Ambroise Croizat

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3<sup>ème</sup> catégorie à <sup>(2)</sup>

à l'occasion de <sup>(3)</sup> La fête des Mères à la Salle Brasseus

du 25.05.2023

à 9 heures

au 26.05.2023

à 9 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 12.05.2023

Signature

Debeaux

ARRETE DU MAIRE

N° de l'arrêté : 227

Je soussignée Geneviève GIRARD maire de Portes-lès-Valence,

Vu la demande ci-dessus ;

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. DEBEAUX Michel représentant le club A. Croizat

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie

à la salle G. BRASSEUS

à l'occasion de la fête des mères

du 25/05/2023

à 09 heures 00

au 26/05/2023

à 09 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 09 Mai 2023

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif